



Octobre 2020

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

CONTRACTUELS : UNE RÉALITÉ DE PLUS EN PLUS PRÉGNANTE DANS LE 44 !

La DGFIP applique les attaques contre le statut prévues par la Loi de Transformation de la Fonction publique qui a pour ambition affichée « *d'adapter les recrutements aux besoins* » ce qui signifie intensifier le recours aux contractuels.



Déjà en 2108, + de 940000 contractuels étaient comptabilisés : **FO** avait à l'époque refusé de participer à une réunion sur le recours à

l'emploi contractuel où tout était déjà ficelé et avait appelé le gouvernement à ouvrir de vraies négociations sur le rôle et l'avenir de la Fonction publique conjuguant les besoins des usagers et les intérêts des agents publics.

Le recours à des contractuels est une précarisation des emplois publics. C'est la fin du statut: c'est comme cela que cela a commencé à la Poste !

Lors du CTL du 1^{er} octobre, la DRFiP44 qui s'inscrit avec son habituel enthousiasme d'élève du 1^{er} rang, a annoncé le recrutement de 2 cadres B « fléchés Pôle de Consignations » et de 3 cadres C (+ 2 PACTE cadres C techniques et 2 ingénieurs en bâtiment au RPIE dans le cadre du Plan de relance).

En réponse à **FO**, elle ajoute que sera aussi recruté un autre contractuel au profil permettant de remplacer une secrétaire de direction et un agent en charge de la gestion du site Ulysse 44 : 2 agents « statut » remplacés par un emploi « précaire » : c'est ça le progrès social ???

RAPPEL : un contractuel c'est un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

FO n'aura de cesse de rappeler son attachement au Statut général des fonctionnaires et demande l'application de son article 3 qui précise qu'un emploi civil permanent doit être occupé par un fonctionnaire.

LE NRP QUI VA TOUT MASSACRER!

Le Nouveau Réseau de (fausse) Proximité du 44 va voir ses premiers méfaits début 2021 : transfert du SIE de Châteaubriant à Ancenis, transfert du SIP d'Ancenis à Châteaubriant, création du SGC de Pornic avec fusion de Paimboeuf et transfert de la mission « recouvrement » vers les SIP.

Ces restructurations, ne l'oublions pas sont souvent lourdes de conséquences sur le quotidien des agents concernés. En termes de stress d'abord. De plus, pour certains, il s'agit d'apprendre un nouveau métier de manière contrainte puisque ce n'est pas lié à un choix

personnel mais à une décision imposée par l'administration. Pour d'autres, il va falloir soit déménager, soit ajouter de nombreux kilomètres au parcours « domicile travail », en mettant à mal l'organisation journalière personnelle après parfois avoir attendu plusieurs années avant de parvenir au poste proche de leur domicile ou en s'étant installé près de leur poste d'affectation. D'autres restructurations suivront en 2022, 2023, ... qui auront ces mêmes dégâts sur la vie d'autres agents. Ne rêvons pas... nous serons tous touchés un jour ou l'autre.

Et alors ? On laisse faire ?



INSPECTEURS STAGIAIRES

POUR GÉRER HEUREUX, AFFECTONS CACHÉS !

Depuis la mise en place unilatérale des nouvelles modalités d'affectations des inspecteurs stagiaires de la DGFIP, **FO DGFIP** est intervenu dans toutes les instances pour obtenir de la visibilité sur les postes accessibles aux élèves. Force est de constater que l'administration n'est pas très soucieuse d'assurer la transparence minimale que les stagiaires sont en droit d'attendre. Cette année, seuls les départements ouverts étaient communiqués sans volumétrie, ni bloc fonctionnel.

Un cap a même été franchi dans la provocation !



En 2020 ce qui était « secret défense » pendant toute la période des mutations a été dévoilé dès le lendemain de la date limite du dépôt des mutations !!!

La DG semble prendre un plaisir particulier à jouer avec le stress des stagiaires, c'est à croire que certains ne sont jamais passés par une 1^{ère} affectation ou qu'ils en ont effacé le souvenir de leur mémoire.

Et que dire de ce jeu d'opacité vis à vis des représentants des personnels... et de tous les autres agents DGFIP qu'ils représentent aussi. **FO DGFIP** exige toujours pour toutes les spécialités (généralistes, foncières et informatiques) :

- x L'identification des départements ou directions accessibles
- x La communication des volumes par spécialité avant la rédaction des vœux (Cad, Puf, GF, CF, GPL, GPE, PSE, Analyste)
- x L'information complète et transparente des stagiaires et des organisations syndicales.

C'est ce que FO DGFIP revendiquera de nouveau lors du prochain GT mutations du 20 octobre 2020.